



Maison et stationnement

Par Cloamrs

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison depuis plus d'1 an maintenant. Elle n'est pas accessible directement depuis la rue. Pour y accéder, je dois passer par un grand portail électrique, où vivent les propriétaires. J'arrive ensuite dans leur jardin privatif, puis il y a au bout d'une allée (une servitude) mon portail.

A l'état des lieux, j'ai eu 2 télécommandes pour le portail électrique.

Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre en recommandé avec accusé de réception me demandant de retirer ma voiture (garée devant chez moi) sous peine de mise en fourrière sous 8 jours.

L'argument est le suivant : mon bail ne comporte pas de mention de parking, mais uniquement d'une terrasse comme annexe.

Pire, je dois maintenant utiliser une autre entrée, accessible par un portillon au fond de mon jardin. Ce qui signifie que je n'ai plus le droit d'utiliser mon portail principal.

Après vérification, mon bail ne mentionne pas du tout par quel chemin je dois accéder à ma maison depuis la rue.

Ont ils le droit de m'obliger à ne plus me garer devant chez moi ? De ne plus utiliser mon portail ?
Le fait de m'avoir donné des télécommandes ne m'autorise pas à entrer avec ma voiture ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Je pense votre dossier défendable si l'on vous remis des télécommandes pour accéder chez vous.
Avant de voir éventuellement un avocat, je vous conseillerais de contacter l'Adil de votre secteur.

Par Cloamrs

Merci pour votre réponse.

J'ai pris Rdv avec l'ADIL, j'en saurai un peu plus.